

AMELIORATION DE L'ACCES A LA JUSTICE DANS LE GOUVERNORAT DE MEDENINE

RAPPORT ANNUEL 2020



Réunion du COPIL du projet amélioration de l'accès à la justice à Médénine- 24 juillet 2020

Date du rapport 21 juin 2021

Table des matières

ACRONYMES

- **ASF** : *Avocats sans Frontières*
- **CPD/RPD/GPD** : Country Programme Document / Regional Programme Document / Global Programme Document
- **HCDH** : Haut-Commissariat des droits de l'Homme des Nations uni
- **NCSC**: National Center for state courts
- **ONAT** : *Ordre National des Avocats de Tunisie*
- **OSC** : Organisation de la Société Civile
- **ODD** : Objectifs de développement durable
- **UNDAF** : United Nations Development Assistance Framework
- **UNDP** : United Nations Development Programme

RÉSUMÉ DU PROJET

Titre du projet :	Amélioration de l'accès à la justice dans le gouvernorat de Médenine
N° Award (ATLAS):	00123429
Durée du projet :	19/06/2019 – 31/12/2021
Partenaires d'exécution :	PNUD HCDH
Budget total :	2 982 719,15 USD
Contributions financières des différents bailleurs de fonds :	1 569 568,07 USD (Pays-Bas ODD16) 402 949,00 USD (Pays-Bas) 163 000,00 USD (HCDH)
Liens vers les Outcomes et/ou Outputs de UNDAF/UNSDCF	Effet 1 UNDAF : D'ici à 2019, les institutions civiles, politiques et administratives sont pleinement opérationnelles, dans le respect des principes universels des droits de l'Homme, de démocratie et d'égalité de genre
Lien vers le CPD	Produit 1.1 CPD : Les capacités des institutions garantes de l'État de droit sont renforcées, assurant un meilleur accès à la justice et à la sécurité, notamment des plus vulnérables, dans le respect des standards internationaux Résultat 1.1 Programme Pays HCDH : Le secteur judiciaire fonctionne dans le respect des normes internationales relatives aux droits de l'homme et offre davantage des garanties de recours aux victimes et une responsabilité pour les violations des droits de l'homme.

Lien vers les ODD	 
Date du rapport :	21/06/2021
Points focaux auprès des partenaires nationaux :	<p><u>Ministère de la Justice:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Mme. Raja Boussema, Chargée de la coopération internationale au ministère de la Justice.
Responsable du projet (PNUD) :	<ul style="list-style-type: none"> - Walid Ben Amara, expert national en justice. - Corrado Quinto, Conseiller technique principal en justice et droits humains.

DESCRIPTION DU PROJET

La révolution tunisienne de janvier 2011 a ouvert la voie à une transition vers un système de gouvernance démocratique, fondé sur la légitimité populaire et la primauté du droit.

L'un des chantiers prioritaires de cette transition est le processus de réforme de la justice lancé au lendemain de la Révolution et qui a abouti en 2014 à l'adoption d'une Vision stratégique de la réforme du système judiciaire et pénitentiaire avec un plan d'action pour la période 2015-2019, récemment actualisé pour couvrir la période 2016-2020 en alignement avec le Plan national de développement.

La vision stratégique repose sur cinq axes d'intervention, à savoir : i) l'indépendance et l'autonomie du pouvoir judiciaire ; la moralisation du système judiciaire et pénitentiaire ; iii) la qualité de la justice et la protection des droits du justiciable ; iv) l'accès à la justice ; et, v) la communication et le partenariat des institutions judiciaires et pénitentiaires. Avec l'appui de différents partenaires de développement, des avancées importantes ont été enregistrées dans la mise en œuvre de la Vision et de son Plan d'action, toutefois des défis persistent dans la réalisation des résultats escomptés afin d'assurer un impact réel sur la restauration de la confiance des citoyens dans la justice et la protection effective de leurs droits.

Pour continuer à appuyer la réforme de la justice et dans le cadre du programme conjoint visant à renforcer l'accès aux droits pour la population, le « Projet conjoint d'amélioration de l'accès à la justice » vise à fournir aux justiciables du gouvernorat de Médenine, et en particulier aux personnes vulnérables, un meilleur accès et plus de confiance dans les institutions judiciaires et pénitentiaires chargées d'assurer le respect de leurs droits.

Le projet repose sur l'approche basée sur les droits de l'homme et vise d'un côté à appuyer les détenteurs d'obligations, à savoir les institutions étatiques, à fournir un service de qualité et conforme aux standards internationaux (offre de justice) et de l'autre côté à renforcer les capacités des détenteurs de droits, à savoir la population, pour connaître leurs droits et avoir la capacité de recourir aux institutions judiciaires en charge de la protection des droits (demande de justice).

Le projet va intervenir dans la région du sud-est et plus en particulier dans le gouvernorat de Médenine et reposera sur des mécanismes pour assurer la mise à l'échelle sur le territoire national des interventions au niveau local et sur la capitalisation des connaissances développées.

L'impact du projet sera atteint à travers les trois effets complémentaires suivants :

- Les institutions judiciaires et pénitentiaires de Médenine sont mieux organisées et délivrent des services de qualité conformes aux standards internationaux, y compris l'égalité de genre et la non-discrimination (renforcement des capacités, amélioration des pratiques judiciaires, des conditions de détention et de l'intégrité en milieu judiciaire et pénitentiaire).
- La population de Médenine et en particulier les femmes et les groupes vulnérables font valoir leurs droits en justice (information juridique et accompagnement de la population devant les juridictions par l'aide juridique et/ou aide judiciaire).
- Les solutions adoptées dans le cadre du projet contribuent au renforcement des connaissances et au processus national de réforme de la justice (capitalisation des acquis du projet et élaboration d'une stratégie nationale d'accès à la justice).

Des activités spécifiques pour la lutte contre les violences faites aux femmes (VFF) sont prévues transversalement aux trois effets afin de permettre d'appuyer la mise en œuvre des dispositions de la loi organique n°2017-58 adoptée en juillet 2017, la convention intersectorielle et les protocoles multisectoriels de prise en charge. Des actions sont également prévues en appui aux efforts nationaux visant à prévenir l'extrémisme violent notamment en milieu carcéral.

PROGRÈS DANS LA RÉALISATION DES PRODUITS ATTENDUS

La théorie de changement (TdC) spécifique du projet (figurant dans le Prodoc) a focalisé principalement sur l'amélioration des services judiciaires, intégrant, entre autres, le renforcement des compétences du personnel, combinée à l'information des justiciables et leur accompagnement par les services de l'aide légale, comme étant des préalables à un meilleur accès à la justice et une confiance renforcée envers l'appareil judiciaire. Dans ce cadre, les réalisations du projet en 2020 ont consolidé les résultats atteints en 2019 et ont ouvert de nouvelles perspectives pour 2021 et également 2022.

Cette théorie de changement spécifique à ce projet est en cohérence et globalement alignée à la théorie de changement (TdC) générale de l'équipe « justice et droits humains » du PNUD Tunisie qui englobe divers projets et vise la consolidation d'une société pacifique et inclusive comme ultime résultat à atteindre sur le long terme, et ce à travers une meilleure jouissance des populations de leurs droits, ainsi qu'une confiance renforcée envers les institutions.

Rappelons que la TdC générale de l'équipe « justice et droits humains », après sa dernière révision du mois d'octobre 2020, est formulée comme suit :

« Si d'une part, les institutions des droits humains sont plus performantes, et la justice, indépendante et de qualité, est plus accessible équitablement à toutes et à tous ;

Et si, d'autre part, les populations, intégrant les plus vulnérables, ont une meilleure connaissance de leurs droits et obligations et ont des capacités renforcées pour les faire valoir auprès des institutions concernées ;

Alors, les populations jouissent de leurs droits et ont davantage confiance envers les institutions garantes de l'Etat de droit, ce qui favorise la consolidation d'une société pacifique et inclusive ».

Effet 1 : Les institutions judiciaires et pénitentiaires de Médenine améliorent leur organisation et délivrent des services de qualité conformes aux standards internationaux, y compris l'égalité de genre et la non-discrimination

Produit 1.1 : Des réponses pratiques aux difficultés procédurales, organisationnelles et infrastructurelles des juridictions civiles et pénales sont développées. (dans le cadre d'un partenariat avec NCSC)

- Les tribunaux de Médenine ont été intégrés à la généralisation de l'application du rapport statistique mensuel, organisée dans le cadre du programme d'Amélioration de l'administration des tribunaux en Tunisie, mis en œuvre par NCSC et financé par le bureau « INL » du Département d'Etat américain. Un suivi de l'utilisation de l'application indique que le taux de mise en œuvre est de 100% pour les tribunaux de Médenine



- Suite à l'installation de l'application d'archive et à la formation des archivistes et greffiers en chef (10 -archivistes et agents d'archives), l'insertion des données continue dans les six tribunaux du gouvernorat de Médenine



- Les juges rapporteurs ont continué à travailler sur la phase préparatoire des affaires et la préparation des résumés.

Produit 1.2 : Les conditions de détention de la prison de Harboub sont améliorées et le taux de détention préventive et provisoire prolongée est réduit.

Acquisition de matière première :

- Tissu blanc (coton et polyester) : 10 000 m
- Ruban et fil Polyester : 800 m
- Cordon élastique
- Divers Tissu : 22 500 m

Cette acquisition a permis la production de 200 000 masques de protection et 6 800 combinaisons de protection (pour les personnes détenues, le personnel du CGPR, et l'effectif dans les tribunaux : magistrats et administratifs). Cette production qui a été totalement assurée par les personnes détenues a permis d'améliorer leur autonomisation (par leur paiement pour cette action volontaire).

133 personnes détenues, dont 49 femmes ont participé à ce travail volontaire (moyennant présentation d'une demande et sélection de la direction de la prison) dans 12 prisons.

La rémunération égalitaire entre les hommes et femmes participant aux travaux de production des masques, qui est de 6 dinars tunisiens, a permis à ces personnes d'améliorer leurs conditions de détention en alimentant leurs comptes (pécules) auprès de la direction de la prison.



Viste de la prison de Manouba, avril 2020

Produit 1.3 : Les capacités des institutions judiciaires à délivrer des services de qualité conformes aux standards internationaux sont renforcées.

Identification des personnes ressources qui vont assurer la formation pour les OPJ sur les techniques d'enquête et ateliers d'échange police/parquet pour améliorer la collaboration ainsi que l'identification de la population cible à former. La formation démarrera en 2021.

Produit 1.4 : Les mécanismes de redevabilité des institutions judiciaires et pénitentiaires sont renforcés au niveau local afin de réduire les risques de corruption et améliorer la confiance des citoyens.

Une enquête de perception conduite dans le cadre du projet a montré, parmi ses diverses conclusions, un degré de satisfaction de la population (entre 19,8 % et 40 %) à propos de l'intégrité des intervenants dans la chaîne judiciaire dans le gouvernorat de Médenine qui sont les greffiers, les avocats, les huissiers, la police judiciaire.

Le projet vise à améliorer cette perception en formant les avocats, les magistrats, les greffiers, les gardiens de la prison de Harboub et les huissiers. La première session qui s'est déroulée en décembre 2020 a concerné, neuf magistrats et sept avocats sur le thème de la redevabilité et la bonne gouvernance afin qu'une meilleure connaissance de la thématique et les mécanismes de renforcement de la redevabilité permettent de réduire les comportements susceptibles d'altérer la perception de la population vis-à-vis des intervenants et acteurs de la chaîne judiciaire et pénitentiaire dans le gouvernorat de Médenine. Cette formation ciblera aussi les greffiers, les huissiers ainsi que les agents de la prison de Harboub durant l'année 2021.



Session de formation, tenue les 05 et 06 décembre 2020, au profit des acteurs de la chaîne judiciaire et pénitentiaire dans le gouvernorat de Médenine

[\(268\) Formation organisée par le PNUD des acteurs de la chaîne judiciaire et pénitentiaire à Médenine - YouTube](#)

Produit	Baseline	Indicateur/s de résultats	Cible (selon le Prodoc ou CoPiL)	Progression de la cible
Produit 1.1 : Des réponses pratiques aux difficultés procédurales, organisationnelles et infrastructurelles des juridictions civiles et pénales sont développées	Difficultés qui ralentissent le travail des juridictions de Médenine : procédures trop lourdes, faible informatisation, manque de personnel	-Ind 1.1.1 Temps moyen de traitement des affaires pénales et civiles (désagrégation hommes, femmes, jeunes, personnes âgées, étrangers) -Ind1.1.2 Réduction du temps de localisation des dossiers archivés et du pourcentage de dossiers non-localisés.	-Réduction de 30% de temps moyen de traitement des dossiers -20% de réduction du temps de localisation des dossiers archivés et du pourcentage de dossiers non-localisés.	En cours (partiellement). Le résultat sera mesurable en fin du projet
Produit 1.2 : Les conditions de détention de la prison de Harboub	-Étude sur l'état des lieux de la prison de Harboub	-Ind 1.2.1 Degré de conformité des conditions de détention à la prison de Harboub avec les standards	-Amélioration d'au moins 3 thématiques sur les 7 listées par les standards internationaux	En cours

<p>sont améliorées et le taux de détention préventive et provisoire prolongée est réduit</p>	<p>-53% de prévenus à la date du 22.03.2017</p>	<p>internationaux (Règles de Mandela et autres) -Ind 1.2.2 % du taux de détention préventive et provisoire (indicateur ODD Tunisie) dans la prison de Harboub</p>	<p>-Réduction de 20% du taux de détention préventive et provisoire dans la prison de Harboub</p>	
<p>1.3 : Les capacités des institutions judiciaires à délivrer des services de qualité conformes aux standards internationaux sont renforcées</p>	<p>Diagnostic sur les besoins en formation</p>	<p>-Ind 1.3.1 % des participants qui auto-évaluent la formation comme étant utile pour leur travail au quotidien</p>	<p>Au moins 50% des participants auto-évaluent la formation comme étant utile pour leur travail au quotidien</p>	<p>En cours</p>
<p>1.4 Les mécanismes de redevabilité des institutions judiciaires et pénitentiaires sont renforcés au niveau local afin de réduire les risques de corruption et améliorer la confiance des citoyens</p>	<p>Étude de perception (initiale)</p>	<p>-Ind1.4.1 Nombre d'évaluations sur les risques de corruption validées par le comité de pilotage de l'ilot d'intégrité -Ind 1.4.2 Nombre de Plan d'action validés par le CoPil -Ind 1.4.3 % du Plan d'action réalisé -Ind 1.4.4 % de personnes déclarent avoir subi ou pratiqué un acte de corruption de la part d'un acteur de justice (avocat,</p>	<p>-5% de personnes déclarent avoir subi ou pratiqué un acte de corruption de la part d'un acteur de justice (avocat, magistrat, greffier, huissier..) dans les derniers 12 mois</p>	<p>En cours : Une formation sur les trois programmées a eu lieu et a ciblé des magistrats et avocats</p>

		magistrat, greffier, huissier.....) dans les derniers 12 mois		
--	--	---	--	--

Effet 2 : La population de Médenine, et en particulier les femmes et les groupes vulnérables, font valoir leurs droits en justice

Produit 2.1 : La population et en particulier les groupes vulnérables sont informées de leurs droits et des démarches pour saisir la justice.

Une plateforme d'OSCs a été créée, sensibilisée sur les droits humains et la thématique de l'accès à la justice, les organisations concernées ont présenté des activités sur l'information de la population sur leurs droits et comment les faire prévaloir par la sensibilisation sur les démarches pour accéder à la justice.

Les cinq projets suivants ont été sélectionnés et les OSCs concernées ont signé des accords de financement lors du COPIL du 24 juillet 2020.



Djerba, 24 juillet 2020: Signature du *Responsible Party Agreement* avec 5 associations de Médenine
(1) PNUD Tunisie - Publications | Facebook

Ces associations ont commencé la réalisation durant le quatrième trimestre de 2020.



Djerba du 24 au 26 juillet 2020 une série de formations pour 20 membres de cinq associations du gouvernorat de Médenine
[\(3\) PNUD Tunisie - Publications | Facebook](#)

Associations	Durée du projet	Couts du projet
--------------	-----------------	-----------------

<p>Association du développement et des études stratégiques de Médenine (Activités relatives principalement à la réinsertion de personnes détenues qui sortiront de détention de la prison de Harboub et des activités au sein de la prison de Harboub) NB : cette activité cadre aussi avec les activités de prévention de l'extrémisme violent en ciblant la réhabilitation des personnes détenues</p>	<p>4 mois (extension de deux mois a été demandée et accordée)</p>	<p>34 133 TND</p>
<p>Association Ain de développement de Ben Guerdane (Sensibilisation des femmes sur leurs droits et sur comment accéder à la justice)</p>	<p>12 mois</p>	<p>43 069 TND</p>
<p>Association Jlij pour l'environnement Marin (AJEM) (Information/sensibilisation de femmes en situation de vulnérabilité, des personnes sourds muets et des étudiants sur leurs droits et sur comment accéder à la justice)</p>	<p>16 mois</p>	<p>56 583 TND</p>
<p>Association des commerçants de Ben Guerdane (Information des commerçants de la région sur le cadre juridique régissant leurs activités et sensibilisation sur les moyens d'accéder à la justice)</p>	<p>6 mois (extension a été demandée et accordée)</p>	<p>25 425 TND</p>
<p>Association Jeunes Science Club de Djerba (Sensibilisation de la population par la production de contenu multimédia innovant sur la thématique de la justice et l'explication des circuits de l'accès à la justice)</p>	<p>9 mois</p>	<p>25 866 TND</p>
<p>Total</p>		<p>185 076 TND</p>

Produit 2.2 : La population et en particulier les groupes vulnérables sont orientées et accompagnées dans leurs démarches légales par des services d'aide juridique.

Renforcement des services et structures d'aide juridique (dans le cadre d'un partenariat avec ASF)

- Un atelier de partage des pratiques professionnelles : Un premier atelier d'analyse des pratiques professionnelles et d'auto-évaluation du dispositif de prise en charge du projet Adela a ciblé 15 participants (Avocats et travailleurs sociaux)
- Une Formation des formateurs pour les avocat.es de Médenine afin de pouvoir par la suite former les travailleurs sociaux sur des thématiques juridiques a ciblé 6 Avocats (coachés)
- Une formation d'initiation à la loi 2017-58 relative à l'élimination de la violence à l'égard des femmes afin de permettre aux avocat.es de maîtriser la loi en question et ainsi bien accompagner et prendre en charge les bénéficiaires du projet victime de violences basées sur le genre a ciblé 7 participants avocat.es
- Un atelier sur l'application de la loi 2017-58 relative à l'élimination des violences à l'égard des femmes dans le gouvernorat de Médenine qui vise à relancer le débat au tour de l'application pratique de la loi et ressortir des recommandations a ciblé 50 participant.es (Délégué à la protection de l'enfance, Juges et magistrats, Officiers de police judiciaire, Centre de défense et d'intégration Sociale de Médenine, Divisions de promotion sociale, médecins, OSC...)

Produit 2.3 : La population et en particulier les groupes vulnérables sont accompagnés devant les juridictions par des services d'aide judiciaire délivrés par les avocats et les experts.

Diffusion du système d'aide juridique ADELA (dans le cadre d'un partenariat avec ASF)

L'objectif de cette activité est de permettre à des personnes en situation de vulnérabilité de bénéficier d'une assistance judiciaire, alors que celles-ci ne bénéficient pas d'une aide dans le cadre du BAJ soit par manque de confiance dans le système judiciaire, ou méconnaissance du service. L'assistance judiciaire s'est effectuée dans la continuité des consultations juridiques, elle est déclenchée suite à la décision de prise en charge du comité consultatif. La sélection des dossiers s'est basée sur des critères de vulnérabilité préalablement définis tels que : la situation économique, l'état du logement, l'état de santé, la situation sociale et la nature du problème juridique (Succession, filiation, divorce, pension alimentaire / Indemnité logement, Droit foncier, Garde / droit de visite, Droit pénal général, violence conjugale, violence sexuelle, droit du travail, droit civil, exécution d'un jugement).

Cette activité repose sur une double opportunité :

- Permettre aux justiciables en situation de vulnérabilité d'obtenir une décision de justice définitive quant au problème d'ordre juridique qu'ils rencontrent ;
- Mettre en évidence les dysfonctionnements structurels susceptibles de porter atteinte à une bonne administration de la justice.

L'avancement de l'activité a permis :

- Des consultations juridiques dans les DPS, CDIS et OSC (Tidar Zarzis) et des réunions de comité consultatif sont font de manière régulière et continue selon le besoin et la demande de chaque organisme
- 300 bénéficiaires en situation de vulnérabilité (Médénine, Sidi Bouzid, Gafsa et Kasserine).
- 132 dossiers de prise en charge judiciaire (Médénine, Sidi Bouzid, Gafsa et Kasserine). Les dossiers pris en charge portent sur la pension alimentaire, le divorce et les droits de mères célibataires, et les violences basées sur le genre et du droit du travail.
- 83 % des bénéficiaires sont des femmes.

Produit	Baseline	Indicateur/s de résultats	Cible (selon le Prodoc ou CoPiL)	Progression de la cible
Produit 2.1 : La population et en particulier les groupes vulnérables sont informées de leurs droits et des démarches pour saisir la justice	Enquête de perception initiale et finale	-Ind 2.1.1 Degré d'information de la population de Médénine sur ses droits	Augmentation de 40% du degré d'information de la population de Médénine sur ses droits	En cours (partiellement). Le résultat sera mesurable en fin du projet
Produit 2.2 : La population et en particulier les groupes vulnérables sont orientées et accompagnées dans leurs démarches légales par des services d'aide juridique	Etat des lieux des besoins de la population des justiciables en cours de réalisation (dans le cadre de l'Enquête Perception)	-Ind 2.2.1 Degré d'information et d'accompagnement des justiciables -Ind2.2.2 Nombre de personnes bénéficiant des séances d'orientation juridique	- Augmentation de 40% - Au moins 500 personnes bénéficieront des séances d'orientation juridique	En cours 300 bénéficiaires en continuité du projet ADELA avec 102 dans le gouvernorat de Médénine
Produit 2.3 : La population et en particulier les groupes vulnérables sont accompagnées devant les juridictions par des services d'aide judiciaire délivrés par les avocats et les experts	Etat des lieux des besoins de la population des justiciables et du fonctionnement des BAJ en cours de réalisation (dans le cadre de l'Enquête Perception)	-Ind 2.3.1 Degré de satisfaction des bénéficiaires de l'aide juridictionnelle (cible = 30% de plus)	Augmentation de 30% du degré de satisfaction des bénéficiaires de l'aide juridictionnelle	En cours

Effet 3 : Les solutions adoptées dans le cadre du projet contribuent au renforcement des connaissances et au processus national de réforme de la justice

Produit 3.1 : La capitalisation des expériences et des bonnes pratiques développées dans le cadre du projet est assurée et remonte au niveau national

- Enquête de perception et étude/analyse de la situation au début et à la fin du projet
- Enquête qualitative (performance des acteurs) : 42 entretiens individuels semi-directifs ont été conduits avec les principaux acteurs de la chaîne judiciaire et pénitentiaire. Ces entretiens ont concerné leur perception relativement à l'intégrité des intervenants et prestataires et les lacunes essentielles affectant la performance des réponses institutionnelles dans la justice à Médenine et les relations/collaboration entre eux ;
- Enquête quantitative (connaissance perception des usagers) :
344 personnes usagers des services judiciaires à la cour d'appel, au tribunal de première instance et aux tribunaux cantonaux de Djerba et de Médenine,
60 personnes détenues à la prison civile de Harboub (Médenine) ainsi que 40 personnes visiteuses de leurs proches détenues à la même prison,
33 personnes usagers des services judiciaires dispensés par le tribunal immobilier de Médenine,
Soit 477 personnes usagers des services judiciaires et pénitentiaires à Médenine.

Cette enquête a concerné les tribunaux et la prison de Harboub :

- pour les tribunaux les thématiques abordées sont : les connaissances des droits et des lois ; l'accessibilité des tribunaux du point de vue physique, géographique et financière ; les compétences, disponibilité, neutralité, intégrité et respect des droits des différents intervenants ; confiance dans le système judiciaire tunisien actuel ;
- pour la prison, l'enquête a concerné les personnes détenues ainsi que leurs familles qui leur rendent visite du point de vue : des connaissances des droits, les conditions de détention et les relations avec l'administration pénitentiaire et a concerné pour les familles les budgets alloués et le temps consacré aux visites et appréciation des conditions des visites.

Les résultats détaillés de l'enquête feront l'objet d'une publication et d'une présentation en 2021.

Produit 3.2 : La coopération internationale, y compris celle Sud-Sud et triangulaire, en matière d'accès à la justice est renforcée.

- Des représentants du ministère de la Justice ont participé à la conférence internationale sur l'aide légale les 15 et 16 septembre 2020 avec présentation de la part du Comité général des prisons et de la Rééducation des efforts consentis par le CGPR lors de la période de la pandémie par l'instauration de mesures de distanciation, la fourniture des masques et combinaisons de protection pour les personnes détenues et le personnel de la CGPR et même le personnel du ministère et les magistrats. Un document de clôture a émané de cette conférence en vue de l'adoption d'une feuille de route pour l'amélioration de l'accès à la justice durant la pandémie du COVID19 avec un appel à l'action pour étendre le financement des gouvernements pour soutenir les efforts d'aide légale ainsi qu'à la collaboration pour la production de guides techniques pour le partage des bonnes pratiques (<https://ilac2020.rj.def.br/assets/images/pdf/ILAC2020OutcomeDocument.pdf>).

Produit	Baseline	Indicateur/s de résultats	Cible (selon le Prodoc ou CoPiL)	Progression de la cible
Produit 3.1: La capitalisation des expériences et des bonnes pratiques développées dans le cadre du projet est assurée et remonte au niveau national	Enquête de perception et étude/analyse de la situation au début entamée	-Ind 3.1.1 Nombre de bonnes pratiques validés pour généralisation	Au moins 1	En cours Enquête des perceptions réalisée et 01 COPIL organisé par an
Produit 3.2 : La coopération internationale, y compris celle Sud-Sud et triangulaire, en matière d'accès à la justice est renforcée	Aucune initiative régionale ou internationale réalisée	-Ind 3.2.1 Nombre d'initiatives régionales et internationales développées (cible = 1)	Participation à 2 conférences régionales ou internationales, 1 voyage d'étude	En cours Participation de représentants à une conférence internationale (en ligne) sur l'aide légale dans le contexte de lutte contre le COVID19

DIVERS

Une action parallèle est menée par le PNUD en partenariat avec le ministère de la Justice pour la généralisation du mécanisme de la tenue de procès à distance dans un processus de prévention du COVID19 et qui permettra d'initier la numérisation de la justice. Cette activité a été réalisée grâce à des fonds propres du PNUD.

Les tribunaux de Médenine et Tataouine (cour d'appel, les deux tribunaux de première instance et tous les tribunaux cantonaux des deux gouvernorats de Médenine et Tataouine) seront reliés à la prison de Harboub et bénéficieront de cet apport et action supplémentaire.

ELÉMENTS SIGNIFICATIFS

- Le rythme de réalisation des différentes activités du projet sera accéléré surtout après l'identification des besoins en travaux d'équipement et d'infrastructure au niveau des tribunaux et la prison de Harboub et l'identification de l'architecte qui a été chargé de coordonner avec l'administration pour traduire les besoins exprimés en plans et TdRs pour recruter les prestataires pour mener les différents travaux.
- Les restrictions liées aux conditions sanitaires relatives à la pandémie imposée par le gouvernement (interdiction de déplacement – confinement – nombre de participants aux évènements) ont ralenti l'exécution de la majorité des actions menées par l'équipe du projet ou les partenaires (ASF et NCSC) et les différentes OSCs.

SUIVI ET ÉVALUATION

Le COPIL du projet conjoint, réuni le 24 juillet 2020 à Djerba, a été l'occasion de présenter aux représentants du ministère de la Justice ainsi que le ministère des affaires étrangères, l'Ambassade des Pays Bas et les intervenants sur le plan local (magistrats, direction régionale de la justice, avocats et représentants de la société civile) :



- les différentes réalisations du projet ;
- les modifications au niveau du cadre des résultats avec de changement de budget relatifs à certaines activités, la suppression de certaines qui ont été réalisées dans le cadre de partenariat entre le ministère et autres partenaires (bureau de probation) et leur remplacement par d'autres (prévention du COVID 19) ainsi que le réajustement et précision pour d'autres (l'action pour promouvoir l'intégrité et la lutte contre la corruption ;
- les modifications au niveau de la *baseline* et les cibles du projet suivant les conclusions de l'enquête des perceptions des usagers et intervenants des services judiciaires et pénitentiaires ;
- la signature des *Responsible Party Agreement* (RPA) avec les cinq OSCs précitées.

Sur le plan du suivi, il y a lieu de rappeler que ce projet a créé lors de son premier COPIL en 2019 un Comité de gestion locale, présidée par la plus haute autorité judiciaire du gouvernorat de Médenine (à savoir le premier président de la cour d'appel de Médenine) et réunissant des représentants des différents acteurs institutionnels impliqués. Ce comité assiste l'équipe du projet dans la réalisation des activités, dans la coordination des opérations et aussi dans le suivi de l'avancement du projet sur le terrain. Durant l'année 2020, en raison de la pandémie et ses implications multiples, notamment les épisodes de confinement, il n'a pas été possible de réunir ce comité, contrairement à ce qui a été le cas en 2019 (deux réunions) ou pour 2021 qui verrait fort probablement la tenue au moins de deux réunions de ce comité.

Sur un autre plan, l'équipe du projet assure un suivi régulier du reporting et des réalisations est effectué auprès des partenaires (NCSC, ASF, ainsi que les cinq OSCs). Ces dernières ont fait l'objet d'un suivi très rapproché sur le terrain du point de vue technique et financier.

Enfin, un suivi est assuré par l'équipe du projet en coordination avec le portfolio ODD16+.

LEÇONS APPRISSES

Le suivi rapproché des OSCs dans le cadre de l'exécution des partenariats montre qu'il faut accorder encore plus d'attention au renforcement des capacités dans la gestion administrative et financière des projets car les associations, malgré qu'elles semblent être rodées et ayant bénéficié de formation assurée par l'équipe du PNUD sur ce volet, montrent de grandes lacunes dans ce domaine.

Le rapport de confiance avec les partenaires ainsi que l'expertise que montre le PNUD est un élément qui encourage les partenaires nationaux à solliciter plusieurs types d'appui et cela peut être un élément fondamental qui peut aider dans la mobilisation des ressources. En effet, le ministère de la justice a sollicité par deux fois le PNUD pour l'appuyer dans ses efforts de prévention contre le COVID19 (une action qui a pu se réaliser dans le cadre du projet) et dans la généralisation de l'expérience de la tenue des procès à distance dans les gouvernorats de Médenine et de Tataouine vu le degré de satisfaction par rapport à ses différentes interventions et sa connaissance des thématiques et de la zone d'intervention.

L'avancement dans la mise en œuvre des activités avec les résultats déjà atteints, encourage le partenaire national à étendre le projet sur d'autres régions pour les faire bénéficier de ces résultats (exprimé lors du COPIL du 24 juillet 2021).

La participation des magistrats chercheurs à l'enquête de perception, renforce l'appropriation et facilitera l'utilisation des données dans d'éventuels travaux de recherche et d'analyse par le Centre des Etudes Juridiques et Judiciaires.

SITUATION FINANCIÈRE

AWARD: 00123429 [OUTPUT1: 00118647 /OUTPUT2: 00118648 /OUTPUT3: 00120923]

Total Budget of the project: USD 2 982 720

Total contribution from the GOVERNMENT OF NETHERLANDS (YEAR 2020): USD 874 629

Expenditure as on 31 December 2020: USD 408 715

Tableau 1 - Cumulative expenditure as of December 31, 2020 - Summary by donor (in USD)

Donor	Contribution received	Expenses					Total	%	Balance
		2020							
		Q1	Q2	Q3	Q4				
GOVERNMENT OF NETHERLANDS	152 949	-	-	-	53 407	53 407	35%	99 542	
GOVERNMENT OF NETHERLANDS (SDG16)	721 680	-	157 118	147 755	50 435	355 308	49%	385 102	
TOTAL	874 629	-	157 118	147 755	103 842	408 715	47%	484 644	

Tableau 2 - Cumulative expenditure as of December 31, 2020 - Summary by Activity Atlas / Effect (in USD)

Donor	Activity 01	Activity 02	Activity 03	Activity 04	Activity 05	Activity 06	Activity 07	Activity 08	Activity 09	Activity 10	Total
GOVERNMENT OF NETHERLANDS	-	-	-	2 900	1 658	-	-	-	-	48 849	53 407
GOVERNMENT OF NETHERLANDS (SDG16)	75 995	59 491	2 571	-	29 508	454	-	13 532	1 758	171 998	355 308
TOTAL	75 995	59 491	2 571	2 900	31 166	454	-	13 532	1 758	220 847	408 715

SIGNATURE

Pour le PNUD

Nom : Steve Utterwulghé

Titre : UNDP Resident Representative in Tunisia

Signature : *Steve Utterwulghé*

Date : 30-Ju1-2021